

Non-Flammable Air duster

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Non-Flammable Air duster
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit 1196730
UFI : 7110-S03P-Y00S-ESC2

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Aérosols
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributed in EU by: Viking Netherlands B.V.
Columbusweg 33 · 5928 LA Venlo, The Netherlands · Tel. +31 77 326 50 00
Distributed in UK by: Viking (company no. 02472621)
501 Beaumont Leys Lane · Leicester LE4 2BN, United Kingdom · Tel. +44 (0)116 237 2006
eu_quality_ownbrand@officedepot.eu

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

Poison Control Centre (Austria)
Tel. No.: +43 1 406 4343

Antigif Centrum Centre Antipoisons (Belgium)
Tel. No.: +32 070 245 245

National Toxicology Centre, Hospital for Active Medical Treatment and Emergency Medicine "N.I.Pirogov"
(Bulgaria)
Tel. No. / fax: +359 2 9154 233

Poison Control Centre (Croatia)
Tel. No.: +385 1 234 8342

Toxicological Information Centre (Czech Republic)
Tel. No.: +420 224 919 293 / +420 224 915 402

Poison Control Hotline (Denmark)
Tel. No.: +45 82 12 12 12

Poisoning Information Centre (Estonia)
Tel. No.: +372 794 3794 (or 16662 national)

Poison Information Centre (Finland)
Tel. No.: +358 09 471 977

ORFILA (INERIS) (France)
Tel. No.: +33 (0) 1 45 42 59 59

Poison Control Center, Charité – Universitätsmedizin Berlin, Hindenburgdamm 30, 12203 Berlin (Germany)
Tel. No.: +4930 30686700

Health Toxicological Information Service (Hungary)
Tel. No.: +36 80 20 11 99

Non-Flammable Air duster

Poison Centre (Iceland)
Tel. No.: +354 543 2222

CAV Milano Niguarda Ca' Granda (Italy)
Tel. No.: +39 02 66101029
CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA
Tel. No.: +39 06 68593726

National Poisons Information Centre (Ireland)
Tel.No +353 1 809 2566 or +353 1 837 9964 (Healthcare professionals-. 24/7).
+353 1 809 2166 (public, 8am - 10pm every day).

Mater Dei Hospital (Malta)
Tel. No.: +356 2545 0000

National Poisons Information Centre (NVIC) (Netherlands) +31 (0)88 755 8000: Only for the purpose of informing medical personnel in case of acute intoxications / Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen

Mental Health Helpline (Norway)
Tel. No.: +47 22 59 13 00

Instituto Nacional de Emergência Médica (Portugal)
Tel. No.: +351 213 303 271

Biroul RSI si Informare Toxicologica (Romania)
Tel. No.: +40 021 318 3606

National Toxicological Information Centre (NTIC) (Slovakia)
Tel. No.: +421 2 5477 4166

Toxicology Information Service (Spain)
Tel. No.: +34 91 562 04 20

Swedish Poisons Information Centre (Sweden)
Tel. No.: +46 08 331231

National emergency number (Switzerland) Tel.no 145 (available 24h, Tox Info Suisse, Zürich; for calls from Switzerland, information in German, French and Italian)

NHS Direct (Great Britain)
Tel.no 111 (in case of medical emergency following exposure to a chemical)
or +370 682 54054 (Kaunas, Lithuania). Monday-Friday 6am-8pm
In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 3	Aérosol - Catégorie 3
-----------	-----------------------

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Attention
Pictogrammes : Aucun
Mentions de danger

Non-Flammable Air duster

H229	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Phrases EUH	: Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

2.3 - Autres dangers

<u>Substance PBT.</u>	- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
<u>matière vPvB.</u>	- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
<u>Autres dangers n'entraînant pas la classification</u>	- Gaz liquide fortement refroidi. Un contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid ou des gelures. - L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Trans-1,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene	n°CAS : 29118-24-9 Numéro d'identification UE : N°CE :	> 50 - <= 100	Press. Gas	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais. - Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.
<u>Après contact avec la peau</u>	- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. - En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.
<u>En cas d'ingestion</u>	- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Non-Flammable Air duster

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

- En cas de suspicion d'intoxication, s'adresser immédiatement au Centre national d'information sur les poisons, numéro de téléphone d'urgence voir section 1.4.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Produits de décomposition dangereux

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Monoxyde de carbone
- Fluorure d'hydrogène
- Fluorophosgène

5.3 - Conseils aux pompiers

- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

Non-Flammable Air duster

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Recueillir à l'état sec avec précaution.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux
- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

Trans-1,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene (29118-24-9)

IOELV TWA ppm (UE)	800 ppm
--------------------	---------

DNEL / PNEC

Trans-1,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene (29118-24-9)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par inhalation	3902 mg/m ³	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	830 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	0.1 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Non-Flammable Air duster

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Porter les gants de protection homologués



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



- Lunettes avec protections sur les côtés
- DIN EN 166
- Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	gazeux	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Aérosol caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		5 bar	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		1.17 g/cm ³	
Solubilité (Eau)		0.373 g/l	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		1.6	

Non-Flammable Air duster

Température d'auto-inflammabilité	368 °C
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	0 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- Gel

10.5 - Matières incompatibles

- Métal alcalino terreux

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Dioxyde de carbone
- Monoxyde de carbone
- Fluorophosgène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë _____ - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible

Non-Flammable Air duster

LC50 inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible
-------------------------------	--------------------------

- Aucune information disponible.

Toxicité : Substances

Trans-1,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene (29118-24-9)

LC50 inhalation (rat)	> 207000 ppmV
-----------------------	---------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique - Non classé

- données manquantes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

Trans-1,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene (29118-24-9)

EC50 48 hr crustacea	> 160 mg/l
----------------------	------------

Non-Flammable Air duster

LC50 96 hr fish	> 117 mg/l
ErC50 algae	> 170 mg/l
NOEC chronic fish	> 117 mg/l
NOEC chronic algae	> 170 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	1.6

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère. - Collecter les déchets séparément. - Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. - Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Non-Flammable Air duster

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR)	:	UN1950
Numéro ONU (RID)	:	UN1950
Numéro ONU (ADN)	:	Non applicable
Numéro ONU (IMDG)	:	UN1950
Numéro ONU (IATA)	:	UN1950

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR)	:	AÉROSOLS
Nom d'expédition des Nations unies (RID)	:	AÉROSOLS
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)	:	AEROSOLS
Nom d'expédition des Nations unies (IATA)	:	AEROSOLS, NON-FLAMMABLE

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport	:	2
ADR Code de classification:	:	5F
Pictogrammes		



Classe(s) de danger pour le transport (RID)	:	2
Pictogrammes		



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	:	2
Pictogrammes		



Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	:	2
Pictogrammes		



14.4 - Groupe d'emballage

Non-Flammable Air duster

14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :
Groupe d'emballage (RID) :
Groupe d'emballage (IMDG) :
Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification : 5F
ADR Dispositions particulières : 190+327+344+625
ADR Quantité limitée (LQ) : 1L
Quantités exceptées ADR : E0
Instructions d'emballage ADR : P207 LP200
Dispositions spéciales d'emballage ADR : PP87 RR6 L2
Dispositions pour l'emballage en commun ADR : MP9
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Code-citerne ADR :
Dispositions spéciales citernes ADR :
Véhicule pour le transport en citerne :
ADR catégorie de transport : 2
ADR code de restriction en tunnel : D
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR : CV9 CV12
Dispositions spéciales - Colis : V14
Dispositions spéciales - Vrac :
Dispositions spéciales - Exploitation : S2
ADR Danger n° (code Kemler) :

RID

Dispositions particulières : 190 327 344
Quantité limitée (LQ) : 1L
Quantités exceptées : E0

Non-Flammable Air duster

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	63 190 277 327 344 381 959
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P207 LP200
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	PP87 L2
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-D, S-U
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie None SW1 SW22
<u>Séparation</u>	:	SG69
<u>Propriétés et observations</u>	:	

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y203
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	30kg
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	203
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	75kg
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	203
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	150kg
<u>Dispositions particulières</u>	:	A98 A145 A167 A802
<u>Code ERG</u>	:	2L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	0 %

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

Non-Flammable Air duster

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	12/28/2022		

Textes des phrases réglementaires

Aérosol 3	Aérosol - Catégorie 3
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Press. Gaz	gaz sous pression

*** **